

Collège communal

Assesse, le 08 juin 2022

Agent traitant : Hélène TRIPNAUX
Tél. direct : 083 63 68 56
Fax : 083 65 54 70
E-mail : helene.tripnaux@assesse.be

**Objet : Arrêté ministériel relatif à l'approbation des études de zones concernant les zones de prévention de la prise d'eau souterraine « Captage de Crupet »
Obligation d'installation d'un Système d'Épuration Individuelle**

Madame, Monsieur,

En juin 2020, vous avez reçu un courrier émanant de l'intercommunale INASEP par lequel il vous fut notifié l'obligation d'installer d'un système d'épuration individuelle en raison de la localisation de votre habitation en zone d'assainissement autonome au sein des zones de prévention du Captage de Crupet.

Dans un souci d'information de sa population, le Collège organisera, le lundi 20/06/2022 à 19h30 – Salle du Conseil communal, une séance d'information à l'attention de l'ensemble des personnes concernées par cette obligation.

Monsieur Eric Lefevre, ir. Bureau d'Etudes de l'INASEP sera présent pour répondre à l'ensemble de vos questionnements sur le sujet.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le Collège,

La Directrice/générale,

V. ROSIER



Le Bourgmestre,

J-L. MOSSERAY

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens 4 • 5330 ASSESSE • Tél. : 083 65 50 55 • Fax : 083 65 54 70 • info@assesse.be • www.assesse.be